

Baccalauréat professionnel

Supports d'évaluation et de notation des unités générales

NOR : MENE2119707N

Note de service du 22-6-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Texte adressé aux recteurs et aux rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France; aux chefs de division des examens et concours
Référence : arrêté du 17-6-2020

L'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général prévoit, à l'article 5, la publication par note de service des documents supports d'évaluation et de notation des unités générales de baccalauréat professionnel.

La présente note de service a pour objet de mettre à la disposition des examinateurs les documents nécessaires à l'évaluation et à la notation des candidats dans la perspective des nouvelles définitions des unités générales de baccalauréat professionnel à compter de la session 2022.

Champ d'application de la fiche d'évaluation et de notation

Les fiches d'évaluation et de notation figurant en annexes de la présente note de service sont applicables à l'ensemble des spécialités de baccalauréat professionnel.

Elles s'appliquent à l'ensemble des candidats, quel que soit le statut du candidat (scolaire et assimilé ou autre candidat) pour les épreuves et sous-épreuves de :

- français ;
- histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- mathématiques et physique-chimie ;
- langues vivantes obligatoires et facultative ;
- prévention santé et environnement ;
- arts appliqués et cultures artistiques.

Les annexes applicables aux épreuves générales de baccalauréat professionnel

Pour l'ensemble des spécialités de baccalauréat professionnel, les fiches d'évaluation et de notation des épreuves ou sous-épreuves :

- de français figurent en **annexe I** ;
- d'histoire-géographie et enseignement moral et civique figurent en **annexe II** ;
- de mathématiques et de physique-chimie figurent en **annexe III** ;
- de langue vivante obligatoire A figurent en **annexe IV** ;
- de langue vivante obligatoire B figurent en **annexe V** ;
- de prévention santé et environnement figurent en **annexe VI** ;
- d'arts appliqués et cultures artistiques figurent en **annexe VII** ;
- de langue vivante facultative figurent en **annexe VIII**.

Pour l'ensemble des spécialités de baccalauréat professionnel, les fiches d'évaluation et de notation :

- de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont prévues par circulaire du 16 décembre 2020, spécifique à l'évaluation de cette épreuve ;
- des sous-épreuves d'économie-droit et d'économie-gestion sont transmises directement par l'inspection générale en illustration d'un sujet zéro.

Fait le 22 juin 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe 1

[Grille nationale d'évaluation de l'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au baccalauréat professionnel - sous-épreuve de français](#)

Annexe 2

[Grille nationale d'évaluation de l'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au baccalauréat professionnel - sous-épreuve d'histoire-géographie et enseignement moral et civique](#)

Annexe 3

[Grille nationale d'évaluation des sous-épreuves de mathématiques et de physique-chimie de baccalauréat professionnel](#)

Annexe 4

[Grille nationale d'évaluation de l'épreuve obligatoire de langue vivante au baccalauréat professionnel - LVA](#)

Annexe 5

[Grille nationale d'évaluation de l'épreuve obligatoire de langue vivante au baccalauréat professionnel - LVB](#)

Annexe 6

[Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de prévention santé environnement au baccalauréat professionnel](#)

Annexe 7

[Grille nationale d'évaluation de l'épreuve d'arts appliqués et culture artistiques au baccalauréat professionnel](#)

Annexe 8

[Grille nationale d'évaluation de l'épreuve facultative de langue vivante au baccalauréat professionnel](#)